

**Journées de la SAES, septembre 2017**  
**Compte rendu de l'atelier de l'agrégation externe**  
**avec le directoire du jury du concours**

**Notes prises au cours des interventions de Madame la présidente Françoise Bort (pour la littérature) et de Monsieur le vice-président Antoine Mioche (pour les épreuves des traduction, EHP et compréhension/restitution)**

**Durée des épreuves :** Il a été précisé qu'il s'agit d'indications maximales : la durée de l'entretien est de 15 minutes maximum dans les épreuves d'option et il est rare qu'il soit aussi long.

**L'entretien** est conçu comme un échange avec le jury, pour aider les candidats à avancer dans leur pensée, à s'ouvrir à d'autres aspects du sujet que ceux qu'ils ont traités. Il n'y a pas de questions "piège". Il est souhaitable d'entraîner les candidats à cette partie des épreuves orales, à les aider à rester dans l'argumentation lors de cet échange, à construire leurs réponses.

La qualité de l'**anglais oral** est de toute première importance : la note d'anglais oral est le résultat d'une moyenne de trois notes spécifiques, attribuées lors des deux épreuves d'option et de l'EHP, c'est donc une moyenne de trois notes qui a le même coefficient que les autres notes de l'oral.

Le niveau de **français oral** est également pris en compte, lors des épreuves d'admission. Là encore, il est souhaitable d'entraîner les candidats à garder un registre soutenu d'argumentation. La langue orale en français entre dans la note qui est attribuée pour l'épreuve lorsque l'épreuve comporte une partie d'entretien en français (cela concerne la leçon, et la partie préprofessionnelle de l'EHP).

**Couplage œuvre/film.** Le programme de littérature de tronc commun propose toujours une œuvre couplée avec un film, et ce couplage fait régulièrement l'objet de nombreuses questions. Les candidats et les préparateurs ne savent pas toujours dans quelles épreuves le film est pris en compte, et dans quelles épreuves il serait erroné de s'y référer. Or, la règle est simple et peut facilement dissiper toute inquiétude à ce sujet : lorsque le film est concerné, il figure obligatoirement dans le libellé du sujet de l'épreuve, qu'il s'agisse d'une épreuve écrite ou orale.

Les textes officiels laissent au jury le choix d'inclure le film ou pas dans un sujet d'épreuve. Les épreuves qui se rattachent au programme de littérature restent avant tout des épreuves de littérature. Le film ne figure au programme de littérature qu'en tant qu'adaptation d'une œuvre littéraire. C'est pourquoi, en règle générale, le film n'entre pas en jeu dans l'épreuve de dissertation, ni dans le commentaire écrit ou oral. Mais l'adaptation filmique est systématiquement associée à l'œuvre littéraire dans le sujet de la leçon, et figure donc dans le libellé du sujet.

Si le film a figuré dans les consignes de l'épreuve écrite de dissertation en 2017, c'est pour répondre à l'incertitude de nombreux candidats, et en particulier à ceux qui auraient pu croire le film systématiquement associé, et qui auraient donc pu traiter le sujet principalement à partir du film. Le jury a voulu indiquer que l'exercice de la dissertation ne concernait pas le film, mais qu'il n'interdisait pas de s'y référer *si cela permettait d'enrichir l'analyse du texte*. Le jury a exercé en cela la liberté dont il dispose.

## **Traduction**

Les moins bonnes notes s'expliquent parce que :

- les connaissances lexicales en français et en anglais sont parfois trop limitées voire gravement insuffisantes.
- la grammaire n'est pas toujours bien maîtrisée (notamment les temps grammaticaux).

## **EHP**

Le but de l'épreuve est d'évaluer, non seulement le bagage disciplinaire des candidats, mais aussi leur capacité à construire et présenter une analyse argumentée.

Elle exige une certaine méthodologie et la capacité à circuler entre les documents en proposant une démonstration dynamique (en faisant entendre les échos et les parallèles qui se jouent entre les documents). Il peut exister plusieurs approches possibles pour un même dossier : le jury est ouvert dans ses attentes. Il exige que les candidats dépassent le sens littéral des documents et qu'ils présentent un propos étayé et convaincant.

## **Compréhension/restitution.**

Il est utile de s'être familiarisé avec la variété des accents dans le monde anglophone.

Il faut restituer en ne rendant pas simplement compte de ce que l'on a compris, de la teneur générale du document (on aurait alors une synthèse ou un résumé), mais tout ensemble du fond et de la forme, en démontrant une capacité à passer d'un système linguistique à un autre à l'aide de transpositions ou d'équivalences. Le jury est donc attentif à la qualité du français des candidats.

Le temps de parole préconisé : environ 20 minutes pour laisser environ 10 minutes pour l'échange avec le jury. Cet échange est conçu pour parfaire la restitution.

## **Présentation des épreuves de civilisation faite par Christophe Gillissen**

Le format des épreuves de civilisation et les attentes du jury, rappelés notamment dans les rapports annuels, sont bien balisés. Voici quelques précisions quant à la nouvelle question de civilisation inscrite au programme de la session 2018, « La construction de l'Ouest (1865-1895) dans le cinéma hollywoodien ».

Elle s'appuie sur la place importante du cinéma dans la civilisation américaine, son rôle dans la représentation de l'histoire du pays, et sa contribution à la création de mythes nationaux. Il s'agit donc d'une question de civilisation qui intègre une dimension cinématographique, à l'instar d'autres questions qui, par le passé, comprenaient un aspect iconographique – « La peinture américaine depuis la Seconde Guerre mondiale » (1991) et « Le mouvement préraphaélite » (1994) –, ou cinématographique (« Le crime organisé à la ville et à l'écran », 2002).

Les attentes du jury se conforment aux exigences d'une épreuve de civilisation et portent sur la connaissance de la période 1865-1895 ainsi que sur sa représentation à l'écran dans le corpus principal de 7 films. Si la question suppose la maîtrise d'outils d'analyse filmique, l'analyse de ces films sera mise au service d'une réflexion sur les enjeux civilisationnels précisés dans le texte de cadrage : l'unité nationale, la place de divers groupes dans les territoires de l'Ouest, la Frontière, le maintien de l'ordre, etc. On ne peut faire abstraction de la période du corpus (1924-1970), mais elle occupe une position secondaire, l'accent étant mis sur la période de la conquête de l'Ouest, identifiée dès le titre du texte de cadrage.

La conception des sujets, quelle que soit l'épreuve concernée, suivra le cadre habituel. Les sujets de leçon et de dissertation sont notionnels ou citationnels. Les sujets de commentaire écrit consistent en des sources de première main de la période du corpus, comme des critiques de films, des extraits de scénario, des notes de tournage, des entretiens ou des mémoires de réalisateurs, d'acteurs, de producteurs, de scénaristes, etc.

Pour le commentaire oral, les candidats se verront proposer une séquence, d'une durée d'environ 2 minutes, de l'un des films du corpus principal, accompagnée d'un court texte visant à fournir un point d'entrée dans le document filmique. Les candidats disposeront pendant l'intégralité des deux heures de préparation d'une tablette équipée d'écouteurs, sur laquelle ils pourront étudier la séquence. Ils pourront emporter la tablette en salle d'interrogation s'ils souhaitent attirer l'attention du jury sur certains éléments du document.

Chaque année, le jury constate que certains candidats abordent les textes de civilisation sous un angle essentiellement littéraire ou linguistique, ce qui n'est pas conforme aux attentes de l'épreuve, pas plus que ne le serait une séquence filmique étudiée d'un point de vue strictement esthétique. Comme pour tout sujet de commentaire de civilisation, on ne peut que conseiller aux candidats d'éviter les écueils opposés du placage de connaissances, où le document devient un prétexte, et de la paraphrase, où le contexte historique n'est pas mobilisé pour l'éclairer. De même, les plans qui dissocient le fond (réalité historique) de la forme (représentation filmique) sont à proscrire : c'est précisément la tension entre les deux qui est à étudier, au-delà de la seule conformité entre histoire et représentation.

L'exercice n'est pas entièrement inédit, puisque des candidats à l'agrégation ont déjà été invités à commenter des documents iconographiques dans le cas de questions sur la peinture. Rappelons par ailleurs que pour la question sur le crime organisé, des extraits de dialogues de films avaient été proposés (rapport 2003), et que des extraits d'une œuvre de fiction avaient été choisis dans le cas de la question sur *News from Nowhere* de William Morris (2005).

Un sujet zéro sera mis à la disposition des candidats et des préparateurs afin de lever d'éventuelles incertitudes.

## **Bilan des épreuves de linguistique présenté par Laure Gardelle**

Le présent bilan se propose avant tout comme une sélection d'éléments saillants mentionnés dans le rapport de la session 2017 du concours.

- A l'écrit, la note la plus élevée a été de 18,5/20 ; il est donc tout à fait possible, rappelons-le, de très bien réussir l'épreuve.

La partie phonologie a dans l'ensemble été plutôt mieux réussie qu'à la session 2016. Des progrès notables ont été constatés dans le domaine du suprasegmental (dernière question), ce dont on ne peut que féliciter les candidats, après plusieurs années de rappels théoriques appuyés dans les différents rapports. En revanche, les questions relatives à la chaîne parlée (*connected speech processes*) ont été non traitées par environ un cinquième des candidats, tandis que la comparaison entre *Southern British English* et *General American* était trop souvent mal maîtrisée. En transcription, les mots isolés ont donné lieu à d'assez bonnes prestations dans l'ensemble ; en revanche, la transcription du passage (question 1) a été très souvent décevante. En particulier, les [i:], [ɪ] et [i] étaient trop souvent confondus, tandis que

les réductions de voyelles pour les mots grammaticaux qui disposent d'une forme faible étaient trop souvent ignorées. Le rapport de la session 2017 précise par conséquent : « lors de futures sessions du concours, des questions spécifiques pourraient porter sur les formes faibles / fortes et les règles accentuelles associées. » Il ne s'agit pas d'exiger des connaissances plus larges que lors des sessions passées ; on se souvient par exemple d'une question portant sur la prononciation de deux occurrences de *that*, l'un démonstratif, avec par conséquent une voyelle pleine, l'autre conjonction de subordination, à la voyelle réduite. Enfin, le jury a noté des prestations très inégales, soit très bien réussies, soit trop souvent très décevantes, sur les règles de placement des schémas accentuels et la graphophonématique. Concernant cette dernière question, le rapport précise : « rappelons que si les digraphes ne sont pas sensibles à la position accentuée / inaccentuée, la plupart des règles de correspondances graphophonématiques s'appliquent exclusivement aux voyelles en position accentuée. C'est pourquoi il est utile d'indiquer le statut de la syllabe, et ce même s'il s'agit de mots monosyllabiques. »

Concernant la sous-épreuve d'analyse linguistique, rappelons que l'objectif n'est pas la « récitation » d'un cours déconnectée des occurrences. Cette tentation a été notée en particulier pour le segment le plus simple, *it would lead to this* (segment 2), pour lequel de nombreux candidats ont énuméré tous les emplois possibles du démonstratif sans jamais choisir lequel s'appliquait. La démarche se veut tout l'inverse : il s'agit d'abord d'identifier le sens de telle structure, le référent de tel groupe nominal ou pronom, etc., puis de se demander pourquoi on obtient tel sens ou telle référence à l'aide des éléments soulignés. L'analyse doit donc s'inscrire dans la concrétude du segment à l'étude, dans son contexte d'emploi. Les connaissances théoriques, très utiles, aident à comprendre ce fonctionnement. Le segment 1, le plus difficile peut-être (*make him into a good mechanic*), appelait la même démarche.

La question large (les relations nominales en OF et 'S) a mené à de bonnes, voire de très bonnes analyses parfois, mais le jury a été surpris de constater qu'un nombre non négligeable de candidats réduisaient encore ces opérateurs à l'expression de la possession. Par ailleurs, proposer deux termes invite à les comparer : il pouvait être utile de chercher à dégager des paramètres, tendances ou contraintes, favorisant l'un ou l'autre opérateur.

Enfin, le rapport 2017 attire l'attention des futurs candidats sur la nécessité de veiller à la qualité de leur langue française : les copies de cette session ont fait apparaître beaucoup d'erreurs d'orthographe pour des participes passés (ainsi *\*ont agit* ou *\*a aboutit*) ou des termes linguistiques (*auxiliaire, subordonnée, occurrence*, etc.), ainsi que d'erreurs d'accord en genre et en nombre entre le nom et ses cibles.

- A l'**oral** de l'option C, le jury rappelle la nécessité d'avoir en commentaire une bonne culture générale en linguistique. Seule la leçon comporte un programme spécifique, mais le commentaire est lui aussi une épreuve d'optionnaire. De nombreux candidats confondaient notamment prépositions et adverbes, TO préposition et opérateur verbal, *-ed* de participe passé et suffixe adjectival ajouté à un nom (ainsi *blue-eyed*). Il est également fortement recommandé de bien définir le sujet, et ce même s'il paraît simple ; cette étape permet d'en cerner les limites et les enjeux. Certains ont recopié la définition du dictionnaire unilingue disponible en loge de préparation ; c'est une démarche louable, mais insuffisante au regard des connaissances attendues chez un optionnaire C. Par ailleurs, il est important de procéder à des micro-analyses en contexte, avec des manipulations, quasiment comme si telle occurrence

incontournable était un fait de langue souligné à traiter. Enfin, à partir de la session 2018, la consigne change légèrement, pour refléter les pratiques et recommandations de ces dernières années, et donc sans conséquences sur les prestations qui seront attendues des candidats : « Your main commentary should be focused on xx; other topics may also be addressed » sera simplifié en « Your commentary should be focused on xx ».

En leçon, de nombreux candidats ont pu évoquer différentes théories, et montrer les limites de telle thèse proposée ; en revanche, peu ont réussi à mettre en regard ces théories en partie divergentes, à montrer en quoi l'une permettait de mieux rendre compte des phénomènes notés dans le corpus que telle autre. Or c'est cela qui est attendu en leçon, ce qui mène le candidat en conclusion à se positionner véritablement par rapport à la thèse proposée dans la citation.

Aux sessions 2018 et 2019, le programme sera « le nom ». Ce sujet a été choisi notamment parce qu'il introduit une part de linguistique cognitive, peu représentée dans les derniers programmes, et parce qu'il propose des problématiques différentes du sujet précédent (plus syntaxique), suivant la tradition de diversité des questions au programme. Viviane Arigne, à l'origine de ce sujet, organisera une journée d'étude concours le vendredi 2 février 2018, à l'université Paris XIII. Qu'elle en soit ici vivement remerciée, de même que les institutions qui apportent leur soutien financier, l'ALAES et le laboratoire Pléiade.

\*\*\*

Le directoire du jury de l'agrégation insiste sur l'importance de consulter les rapports pour obtenir des informations et conseils développés.